
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 décembre 2019 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement
Madame Nicole Ollivier, directrice de la culture
Monsieur Stéphane Bernaquez, directeur de l'aménagement urbain et des services
aux entreprises
Monsieur Jean Cardin, directeur direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement par intérim et
secrétaire substitut
Madame Diane Vallée, directrice de projet
Madame Diane Garand, secrétaire d'arrondissement par intérim

CA19 21 0262

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3
décembre 2019.

CA19 21 0263

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2019

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2019 soit par la présente approuvé, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19h30 et se termine à 21h05; 22 personnes sont entendues.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Les conseillers qui le souhaitent s'expriment sur les sujets de leur choix.

À 21h20 , le maire Jean-François Parenteau indique la suspension de la séance.

À 21h50, la séance reprend.

CA19 21 0264

Approuver la politique de gestion de la collection de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique (1198054011)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'approuver la Politique de gestion de la collection de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique.

12.01 1198054011

CA19 21 0265

Résolution visant à favoriser l'accessibilité universelle lors des déplacements en période hivernale

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée en 2011 d'une Politique municipale d'accessibilité universelle dans laquelle elle s'engageait, entre autres, à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales;

Attendu qu'en 2016 l'arrondissement de Verdun a adopté son Plan d'action en accessibilité universelle 2017-2021, un plan travaillé de concert avec les employés d'arrondissement et des organismes spécialisés en accessibilité universelle dans le but d'offrir à tous les citoyens un milieu de vie sans obstacles ;

Attendu que plus de 218 000 Montréalais et Montréalaises présentent une incapacité liée à la mobilité;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

Attendu que la Ville de Montréal a tenu une consultation publique en octobre et novembre 2018 portant sur son prochain Plan d'action en accessibilité universelle 2019-2020, qui a été dévoilé en mars 2019;

Attendu que le Plan d'action en accessibilité universelle 2019-2020 prévoit déjà une révision et une bonification des normes de service en accessibilité universelle;

Attendu que la Politique de déneigement de la Ville de Montréal adoptée en 2015 prévoit l'atteinte de normes minimales de service en matière d'accessibilité universelle et que les arrondissements ont la flexibilité d'offrir un service additionnel;

Attendu que le Plan neige 2019-2020 de la Ville de Montréal, annoncé le 11 novembre 2019, comprend une dotation budgétaire supplémentaire, laquelle est versée à tous les arrondissements afin qu'ils puissent assurer le déneigement des entrées privées des personnes à mobilité réduites;

Attendu que le Comité citoyen en accessibilité universelle de Verdun, composé d'élus et d'une majorité de citoyens verdunois, appuie unanimement la présente résolution.

Il est proposé par le maire Jean-François Parenteau

appuyé par le maire Jean-François Parenteau
Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Monsieur le conseiller Sterling
Downey, Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Madame la conseillère Marie-Andrée
Mauger, Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Madame la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que l'arrondissement de Verdun, comme les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, compte conclure une entente avec un organisme dans le but d'offrir un service de déneigement d'appoint;

que l'arrondissement de Verdun s'engage à respecter la Politique du déneigement de la Ville de Montréal en maintenant un niveau de service optimal dans les normes d'accessibilité universelle afin d'assurer la sécurité des déplacements pour les personnes à mobilité réduite en période hivernale.

CA19 21 0266

Résolution visant à rendre disponible quatre terrains de stationnements municipaux à des fins de logement social et abordable

Considérant l'adoption en 2016 du Plan d'action local pour améliorer l'offre et l'accès à des logements abordables dont l'objectif premier était d'entamer d'ici 2018 toutes les démarches nécessaires pour la construction de 300 nouveaux logements sociaux sur le territoire de l'arrondissement;

Considérant l'engagement de la Ville de Montréal en mai 2018 d'accorder préséance pour une durée de trois années aux organismes Montréal Autochtone et Habitations Entre-deux-âges quant à la vente des trois terrains vacants municipaux situés sur le boulevard Gaétan-Laberge, représentant un potentiel de 300 unités;

Considérant les démarches en cours par les organismes Montréal Autochtone et Habitations Entre-deux-âges, accompagnés par les groupes de ressources techniques Bâtir son quartier et Groupe CDH, pour mettre en place les moyens techniques et financiers afin de satisfaire aux normes édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

Considérant la résolution votée par le conseil d'arrondissement de Verdun le 5 mars 2019, portant le nom de « Résolution en faveur de la conversion de terrains de stationnements municipaux à des fins de logement social » mandatant la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) afin qu'elle détermine les stationnements municipaux qui pourraient servir à des fins de logement social, et qu'elle fasse rapport au conseil dans un délai de trois mois.

Considérant le travail conjoint de la DAUSE et du Service de l'habitation de la Ville de Montréal ayant permis de faire ressortir 9 sites potentiels, dont 4 viables à court terme aux fins de conversion;

Il est proposé par le maire Jean-François Parenteau

appuyé par

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Monsieur le conseiller Sterling Downey, Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Madame la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement de Verdun mandate le Service de l'habitation afin de travailler conjointement avec le milieu communautaire de l'habitation dans le but de développer les terrains de stationnements suivants aux fins de logements sociaux :

- Stationnement municipal no13 (Éthel)
- Stationnement municipal no15 (Hickson/ Ross)
- Stationnement municipal no18 (Evelyn/ De l'Église)
- Stationnement municipal no 20 (Gordon)

CA19 21 0267

Autoriser une dépense additionnelle d'un montant de 45 990,00 \$ (contingences et taxes incluses) afin d'augmenter le contrat octroyé à « Les Excavations Super inc. » pour des travaux de réaménagement du parc Duquette, dans l'arrondissement de Verdun (1196972003)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser une dépense additionnelle d'un montant de 45 990,00\$ (contingences et taxes incluses) afin d'augmenter le contrat octroyé à « Les Excavations Super inc.» pour des travaux de réaménagement du parc Duquette, dans l'arrondissement de Verdun, majorant ainsi le montant total du contrat de 756 315,53 \$, contingences et taxes incluses, à 802 305,53 \$, contingences et taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1196972003

CA19 21 0268

Accorder une contribution financière de 5 000 \$, non taxable, à l'organisme Le Refuge pour chats de Verdun, et ce, pour l'année 2019 (1198447007)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'accorder une contribution financière de 5 000 \$, non taxable, à l'organisme Le Refuge pour chats de Verdun, et ce, pour l'année 2019;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1198447007

CA19 21 0269

Accorder une contribution financière non récurrente aux organismes Corporation l'Espoir, Repaire jeunesse Dawson et Ateliers des Beaux-Arts du Rivage, totalisant 10 000 \$, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles - PALIM (volet Arrondissement - année 2019) (1198447006)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'accorder une contribution financière non récurrente aux organismes Corporation l'Espoir, Repaire jeunesse Dawson et Ateliers des Beaux-Arts du Rivage, totalisant 10 000 \$, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant des limitations fonctionnelles (volet Arrondissement - année 2019);
- d'approuver les versements selon les informations financières inscrites au sommaire;
- d'imputer les sommes selon les informations financières inscrites au sommaire.

20.03 1198447006

CA19 21 0270

Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Fiducie testamentaire Denis Juneau donne à la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun une oeuvre de l'artiste Denis Juneau. Autoriser Mme Nancy Raymond, chef de division culture, bibliothèques et développement social à signer l'acte de donation au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don à cet effet (1188054002)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'approuver le projet d'acte de donation de la Fiducie testamentaire Denis Juneau, donnant à la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun une oeuvre de l'artiste Denis Juneau;
- d'autoriser Mme Nancy Raymond, chef de division culture, bibliothèques et développement social à signer l'acte de donation au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun;
- d'autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don à cet effet.

20.04 1188054002

CA19 21 0271

Autoriser une dépense maximale de 432 403,73 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, afin d'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Nature Action Québec pour le fonctionnement de la Maison de l'environnement dans l'arrondissement de Verdun pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 (1192198010)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense maximale de 432 403,73 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, pour le maintien des activités de la Maison de l'environnement dans l'arrondissement de Verdun pour les années 2020, 2021 et 2022;
2. d'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme Nature-Action Québec à cette fin, conformément à l'offre de service et à la convention de service à signer;
3. de mandater le directeur de la Direction des travaux publics à signer tout document pertinent pour et au nom de la municipalité et à s'assurer du respect des conditions précitées;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.05 1192198010

CA19 21 0272

Dépôt des rapports budgétaires pour la période d'octobre 2019 (1197148025)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période d'octobre 2019 par la Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

30.01 1197148025

CA19 21 0273

Dépôt des listes des bons de commande approuvés ainsi que les listes des factures non associées à un bon de commande pour la période d'octobre 2019 (1194791001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des listes des bons de commande approuvés ainsi que les listes des factures non associées à un bon de commande pour la période d'octobre 2019.

30.02 1194791001

CA19 21 0274

Dépôt pour information des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période d'octobre 2019 (1197148026)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt pour information des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI) pour la période d'octobre 2019.

30.03 1197148026

CA19 21 0275

Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Verdun pour l'année 2020 (1198557002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Verdun pour l'année 2020.

30.04 1198557002

CA19 21 0276

Autoriser la vente aux enchères des biens laissés sur la voie publique, et ce, pour des évictions ayant eu lieu entre le 11 juillet 2019 et le 17 juillet 2019 inclusivement ainsi que le 12 septembre 2018 (1196960005)

ATTENDU QUE nous aurons en entreposage des biens non réclamés et abandonnés depuis plus de soixante (60) jours, à la date prévue de la tenue de la vente aux enchères;

ATTENDU QUE le Code civil et la Charte de la Ville permettent que des biens non réclamés et abandonnés en notre possession depuis plus de soixante (60) jours soient vendus aux enchères;

ATTENDU QUE le conseil municipal, à son assemblée de septembre 2003, a adopté la résolution numéro CM03 0761 déléguant aux conseils d'arrondissement le pouvoir de se départir des biens laissés ou oubliés sur la voie publique, lesquels sont en leur possession depuis plus de soixante (60) jours.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser la vente aux enchères, laquelle se tiendra le ou vers le 19 décembre 2019, des biens laissés sur la voie publique et abandonnés à la suite des évictions ayant eu lieu aux endroits suivants :

Adresse d'éviction	Date d'éviction
870, rue Gordon unité 5	12 septembre 2018
3612, rue Wellington	11 juillet 2019
101, rue de la Rotonde unité 608	12 juillet 2019
1113, 6e Avenue	17 juillet 2019

30.05 1196960005

CA19 21 0277

Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019, à l'arrondissement de Verdun (1196960006)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de déposer, pour information, la liste des décisions déléguées, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019, en vertu du Règlement RCA17 210005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA17 210005) », tel qu'amendé.

30.06 1196960006

CA19 21 0278

Autoriser une affectation du surplus déneigement de 400 000 \$ afin de s'assurer de couvrir les coûts inhérents aux activités de déneigement pour les exercices financiers 2019 et 2020 (1192198011)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser une affectation du surplus déneigement de 400 000 \$ afin de s'assurer de couvrir les coûts inhérents au déneigement pour les exercices financiers 2019 et 2020.

30.07 1192198011

CA19 21 0279

Rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant la variation des postes et des effectifs à l'arrondissement de Verdun pour la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019 (1196360016)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de déposer le rapport annuel sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant la variation des postes et des effectifs à l'arrondissement de Verdun pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019.

30.08 1196360016

CA19 21 0280

Autoriser la comptabilisation dans les revenus de l'année 2019 d'un revenu reporté de 222 694,39 \$ provenant d'un règlement hors cour avec Provigo Distribution inc. (1198287003)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser la comptabilisation dans les revenus de l'année 2019 d'un revenu reporté de 222 694,39 \$ provenant d'un règlement hors cours avec Provigo Distribution Inc.

30.09 1198287003

CA19 21 0281

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une modification du projet de construction du bâtiment unifamilial au 73, rue André-Prévost (lot 4 062 088), en remplacement des plans approuvés à la résolution CA18 210201 (1193203018)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément aux sous-sections 1, 10 et 25 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé, les plans, les élévations et les coupes; pages A1 à A12, préparés par Pierre R. Bernard, déposés, estampillés et datés du 18 novembre 2019 par la Division de l'urbanisme, en remplacement des plans approuvés à la résolution CA18 210201, afin de permettre une modification du projet de construction du bâtiment unifamilial au 73, rue André-Prévost (lot 4 062 088).

40.01 1193203018

CA19 21 0282

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé au 1681, rue Fayolle (1193203019)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé, les plans, les élévations et la coupe; pages 1 à 12, préparés par la firme Design Élitec inc., déposés, estampillés et datés du 20 novembre 2019 par la Division de l'urbanisme, afin de permettre l'agrandissement en cour arrière du bâtiment unifamilial situé au 1681, rue Fayolle.

40.02 1193203019

CA19 21 0283

Deuxième projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 3 logements, situé au 3906, rue Claude - Lot 1 153 901 (1195291007)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le second projet de résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 3 logements, situé au 3906, rue Claude – Lot 1 153 901 :

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 153 901 illustré à l'annexe A déposée en pièce jointe au présent sommaire.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment résidentiel de 3 logements sur une portion de ce même emplacement sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux dimensions minimales des terrains : superficie, profondeur et frontage ainsi qu'aux marges avant et arrière prescrites à la grille des usages et normes H02-68, afin de construire un bâtiment de la classe d'usages h2 comportant 3 logements, sur un nouveau lot créé sur le territoire d'application décrit à l'article 1.

Il est également permis de déroger aux articles 157, 158 et 159 du Règlement de zonage n° 1700, concernant certaines règles liées à l'harmonie architecturale.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III CONDITIONS GÉNÉRALES

3. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, d'une somme de 31 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la construction du bâtiment visé par la présente résolution soit complétée. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil d'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

SECTION IV CONDITIONS LIÉES AU LOTISSEMENT

5. Le terrain formé du lot 1 153 901 doit faire l'objet d'une opération cadastrale qui vise à subdiviser celui-ci en deux lots distincts :

- un premier lot sur lequel est érigé le bâtiment portant l'adresse 3906, rue Claude et ayant les dimensions minimales suivantes :
 - une superficie minimale de 171 mètres carrés
 - un frontage minimal de 8 mètres sur la rue Claude
 - une profondeur minimale de 20 mètres
- un second lot sur lequel sera érigé le nouveau bâtiment résidentiel de 3 logements et ayant les dimensions minimales suivantes :
 - une superficie minimale de 230 mètres carrés
 - un frontage minimal de 13,5 mètres sur la rue Hickson
 - une profondeur minimale de 16,5 mètres

SECTION V CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DONNANT SUR LA RUE HICKSON

6. Le bâtiment doit être d'une hauteur de 3 étages. La hauteur en mètres, mesurée entre le niveau du trottoir et le niveau du toit du 3^e étage, doit être d'un maximum de 11 mètres.

7. Le bâtiment doit respecter un rapport bâti-terrain maximal de 0,6.

8. Le bâtiment doit respecter un coefficient d'occupation du sol maximal de 1,8.

9. La marge avant minimale est de 1,2 m.
10. La marge arrière minimale est de 6 m.
11. Le terrain doit être muni d'un espace pouvant stationner un minimum de 3 vélos.
12. Les cabanons ne peuvent être construits sur un balcon, une terrasse ou une galerie.
13. Un maximum d'une case de stationnement est autorisé sur le lot. Les bases et les conduits nécessaires à l'installation d'une borne de recharge pour un véhicule électrique sont exigés.
14. Un minimum de 3 arbres doit être planté dans la cour arrière. Un arbre doit être planté en cour avant.
15. La demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du terrain, incluant les cases de stationnement, les terrasses privées, les bacs de plantation et les accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

16. Les végétaux mentionnés à l'article 14 et 15 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION VI PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

17. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section, pour le nouveau bâtiment de la rue Hickson :

- 1° une construction, incluant l'aménagement paysager;
- 2° un agrandissement;
- 3° une modification à l'apparence extérieure;
- 4° une modification à l'implantation.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2 OBJECTIFS

18. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine s'inspirant de la typo-morphologie des bâtiments pertinents dans le voisinage;
- 3° permettre la réalisation de logements destinés à plusieurs types de ménages, dont certains logements familiaux;
- 4° concevoir un aménagement paysager de qualité et réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbain en favorisant le verdissement;
- 5° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable.

SOUS-SECTION 3 CRITÈRES

19. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale respectant les caractéristiques architecturales

pertinentes sur la rue Hickson, notamment les bâtiments faisant face au projet;
2° la volumétrie du bâtiment doit tendre à s'exprimer simplement et à affirmer le caractère du projet;
3° favoriser l'usage de matériaux de revêtement de qualité;
4° souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur et le traitement des saillies;
5° favoriser la percolation de l'eau dans le sol quant à l'aménagement des cases de stationnement, des sentiers piétonniers et de l'aménagement paysager;
6° favoriser l'utilisation de la toiture du bâtiment, notamment à des fins d'agriculture urbaine;
7° maximiser la plantation d'arbuste et d'arbres sur les espaces libres du terrain;
8° assurer un ensoleillement naturel sur les terrains voisins.

SECTION VII DÉLAI DE RÉALISATION

20. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Certificat de localisation préparé le 30 octobre 2014 par Louis Lamare, arpenteur-géomètre, et estampillé en date du 17 octobre 2019 par la Division de l'urbanisme.

40.03 1195291007

CA19 21 0284

Adoption - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA17 210005) (1196360013)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA17 21005) par le conseiller Luc Gagnon à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 210257, le Règlement RCA17 210005-3 est soumis;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA17 21005) » à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 210257 et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le Règlement RCA17 210005-3 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA17 210005), tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

40.04 1196360013

CA19 21 0285

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de l'arrondissement de Verdun (1196360012)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de l'arrondissement de Verdun par le conseiller Luc Gagnon à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 210259, le Règlement RCA19 210007 est soumis;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) de l'arrondissement de Verdun » à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 210259 et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) RCA19 210007) de l'arrondissement de Verdun, tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

40.05 1196360012

CA19 21 0286

Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (1196360014)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) de l'arrondissement de Verdun par le conseiller Luc Gagnon à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 210258, le Règlement RCA19 210008) est soumis;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) de l'arrondissement de Verdun » à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 210258 et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) RCA19 210008, tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

40.06 1196360014

CA19 21 0287

Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (1196811010)

Vu l'avis de motion donné du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation, par le conseiller Luc Gagnon à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 210256, le Règlement RCA19 210009 est soumis;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation » à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 210256 et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le Règlement RCA19 210009 portant approbation du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial Wellington*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation, tel que présenté, tous les membres déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

40.07 1196811010

CA19 21 0288

Ordonnances relatives à divers événements publics (1198447005)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'approuver la dérogation quant à la tarification;

- D'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
- D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés en pièce jointe.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA18 210003) et son annexe C;
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

40.08 1198447005

CA19 21 0289

Édicter une ordonnance relative aux travaux de transformation majeure de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis-Savard afin de permettre la réalisation de ces travaux par l'entrepreneur général Groupe Axino inc. en dehors des heures permises par la réglementation (1191357001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser Axino inc., à réaliser des travaux de construction en dehors des périodes permises par la réglementation, les soirs et fins de semaine, selon l'horaire de travail suivant :

du lundi au vendredi, entre **6 h et 21 h**, et les samedis et dimanches, entre **7 h et 17 h**, le tout dans le cadre du projet de transformation majeure de l'Auditorium de Verdun.

2. d'édicter l'ordonnance à cet effet.

Cette autorisation qui était déjà effective depuis le 6 mars 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 sera prolongée dès le **1er janvier 2020** et ce jusqu'au **29 février 2020** et pourra être révoquée en tout temps sur avis de 48 heures d'ici-là.

40.09 1191357001

CA19 21 0290

Édicter une ordonnance pour réaliser une murale sur les murs de l'école primaire Lévis-Sauvé située au 655, rue Willibrord et octroyer un soutien financier de 17 500 \$, non récurrent, à l'organisme MU (1192959004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement RCA13 210003 interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis, une ordonnance relative à la réalisation d'une murale sur les murs de l'école Lévis-Sauvé située au 655, rue Willibrord (option A) et d'octroyer un soutien financier de 17 500 \$, non récurrent, à l'organisme MU dans le cadre de ce projet.

40.10 1192959004

CA19 21 0291

Désignation de M. Luc Gagnon comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun, pour les mois de janvier, février, mars et avril 2020 (1198557001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que le conseiller Luc Gagnon soit désigné comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun, pour les mois de janvier, février, mars et avril 2020.

51.01 1198557001

CA19 21 0292

Dépôt des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (1198557003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement de Verdun, mesdames Marie-Andrée Mauger et Véronique Tremblay ainsi que messieurs Luc Gagnon et Pierre L'Heureux.

60.01 1198557003

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes qui demandent à se faire entendre sont entendues

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le maire Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que la séance soit levée à 22 h 10.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

DIANE GARAND
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020.